

Comment se porte l'emploi dans les entreprises du médicament ?

Caractérisé par une forte stabilité, un salaire moyen élevé et une féminisation importante, l'emploi dans le secteur pharmaceutique poursuit sa dynamique, même si quelques défis sont à relever dans les prochaines années.

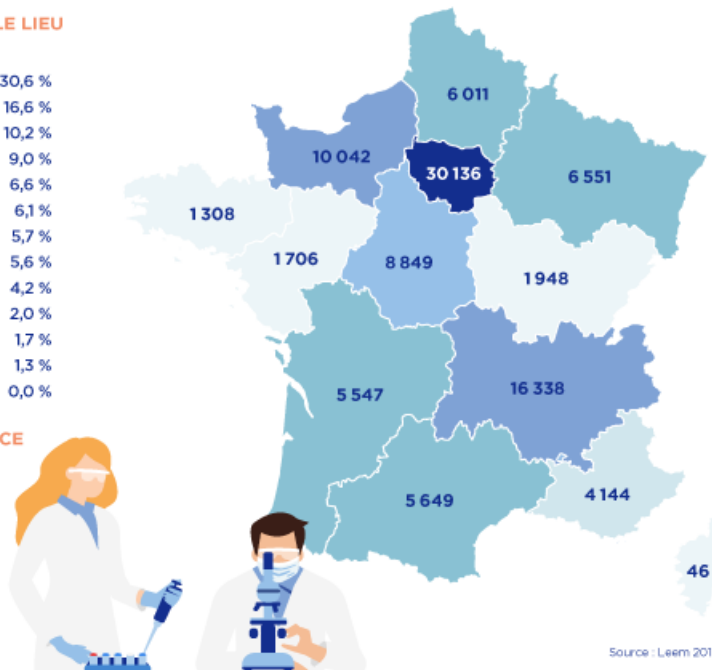
COMMENT SE PORTE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT ? Les effectifs de l'industrie pharmaceutique en France

EFFECTIFS RÉGIONAUX SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE DES SALARIÉS

Île-de-France	30 136	30,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	16 338	16,6 %
Normandie	10 042	10,2 %
Centre-Val de Loire	8 849	9,0 %
Grand Est	6 551	6,6 %
Hauts-de-France	6 011	6,1 %
Occitanie	5 649	5,7 %
Nouvelle Aquitaine	5 547	5,6 %
PACA	4 144	4,2 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 948	2,0 %
Pays de la Loire	1 706	1,7 %
Bretagne	1 308	1,3 %
Corse	46	0,0 %

EFFECTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE

■ Plus de 20 000 salariés
■ de 10 000 à 20 000 salariés
■ de 7 500 à 10 000 salariés
■ de 5 000 à 7 500 salariés
■ de 2 000 à 5 000 salariés
■ Moins de 2 000 salariés



Source : Leem 2018

Chiffres

44,2

C'est l'âge moyen des salariés dans l'industrie pharmaceutique. Il augmente de près d'un an tous les trois ans. Les salariés de plus de 50 ans représentaient 33,5% des effectifs en 2018.

+ 2%

C'est en recherche et développement que les effectifs ont le plus progressé en 2018.

Contexte

- Avec près de 100 000 salariés, l'emploi dans l'industrie pharmaceutique représente plus de 3% de l'emploi industriel français. L'emploi dans le secteur est stable depuis quatre ans, après une période de baisse significative des effectifs (moins 10 000 emplois entre 2007 et 2014).
- Les entreprises du médicament sont un secteur qui recrute, avec près de 10 000 embauches par an en moyenne depuis dix ans. 88% des salariés des entreprises du médicament sont en CDI, 6% en CDD et 6% en contrat en alternance.
- C'est en recherche et développement que les effectifs ont le plus progressé en 2018 (+2%), tandis que les effectifs de la production, des fonctions support et de commercialisation-diffusion sont, eux, en léger recul (respectivement -0,6%, -0,5%, -0,4%).
La branche production concentre la part la plus importante des salariés du secteur (44% de l'effectif total).
- A ces emplois directs, il convient d'ajouter près de 200 000 emplois indirects au sein de diverses structures (PME de biotech santé, centres de recherche et structures privées de recherche, grossistes répartiteurs, etc).
- Les quatre principales régions d'implantation de l'industrie pharmaceutique rassemblent 66% des effectifs de la branche. Il s'agit des régions Ile-de-France (30,6%), Auvergne-Rhône-Alpes (16,6%), Centre- Normandie (10,2%) et Val de Loire (9%).
- Les femmes sont majoritaires dans le secteur, avec 57% des effectifs.
- Les salariés de moins de 30 ans représentent 14,4% des effectifs, ceux de 50 ans et plus 33,5%.
- Le salaire moyen mensuel de base était de 3992 euros en 2018, en baisse de 0,2% par rapport à 2017.

■ Enjeux

- Attirer les jeunes. Un défi en passe d'être atteint puisque, parmi les nouvelles recrues, 58% des salariés ont moins de 35 ans.
- Augmenter la part des salariés en alternance : en 2018, seuls 970 y sont entrés en tant qu'apprentis en cours d'année et 750 en contrat de professionnalisation.
- Limiter la diminution globale des effectifs, dans un contexte où certaines études prospectives prévoient une baisse régulière des effectifs dans les prochaines années.
- Attirer davantage de médecins dans le secteur, notamment sur certains postes clés où ils sont indispensables (affaires médicales, pharmacovigilance, etc).
- Favoriser les emplois dans le secteur de la bioproduction : près de 1000 emplois devraient être créés dans ce secteur dans les prochaines années.
Des sites de bioproduction vont en effet être créés ou étendus, dans un contexte de très fort développement de cette branche.

■ Nos Actions

- Les entreprises du médicament améliorent l'emploi des seniors dans le secteur : elles travaillent à une gestion anticipée des évolutions de l'emploi au travers d'un accord de développement de l'emploi et des compétences (Adec) entre l'Etat et les industries de santé.
- Elles favorisent l'emploi des jeunes, avec l'application des mesures prévues dans l'accord collectif « contrat de génération ». Signé en octobre 2016, il vise notamment à augmenter la part des moins de 30 ans dans les recrutements, dont une majorité en CDI.
- Elles facilitent le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap - notamment les plus jeunes par le biais de stages, de contrats d'alternance -, mais aussi des personnes déclarées inaptes. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est en progression : il est passé de 1,69% en 2009 à 3,81% en 2018. L'objectif pour 2022 est de 4 %.